



### Edito

Le dernier rapport du **GIEC**, publié le 9 Août 2021, porte sur les éléments scientifiques du **changement climatique**. L'une des principales conclusions : la hausse de la température globale et de la concentration en CO2 s'est encore accentuée, à un rythme qui fera très probablement dépasser le seuil de 1,5°C de réchauffement depuis l'ère préindustrielle au début des années 2030 (meilleures estimations)\*.

Dans son rapport "Futurs énergétiques 2050", **RTE** étudie les différents scénarios de mix électriques possibles pour que la France atteigne la **neutralité carbone en 2050**. Dans cette analyse madatée par le gouvernement, quels que soient les scénarios modélisés, **les énergies renouvelables et l'éolien en particulier, apparaissent comme indispensables à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**.

Dans les scénarios centraux, les énergies renouvelables représentent à l'horizon 2050, entre 50 et 80% du mix\*\*.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa **Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023**. Dans ce contexte, il est aujourd'hui privilégié d'optimiser les zones éoliennes existantes, afin de garantir une insertion paysagère et environnementale optimale. La Ferme éolienne de Blanzay (projet autorisé) présente un potentiel intéressant en termes d'extension. La zone d'études présentée en page suivante, est localisée au Nord du parc autorisé, à l'Ouest de la départementale 1 reliant Champniers et Savigné.

\* Premier volume du 6ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - 9 août 2021

\*\* Rapport RTE "Futurs énergétiques 2050" - 25 octobre 2021



### La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Marseille. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



### L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

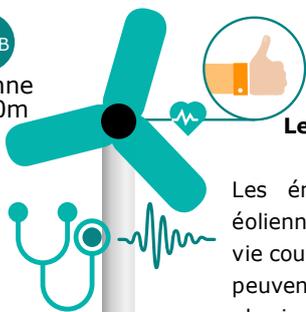
Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,0595€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,8% de la consommation électrique nationale en 2020. (source : RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020).

### L'énergie éolienne et la santé

35dB

Éolienne à 500m



#### Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

40dB

Réfrigérateur

#### Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

source : UFC Que Choisir



### Objectifs

En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 30 juin 2021, seuls 18 209 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 juin 2021, seuls 1 245 MW ont été installés :



# Présentation du projet

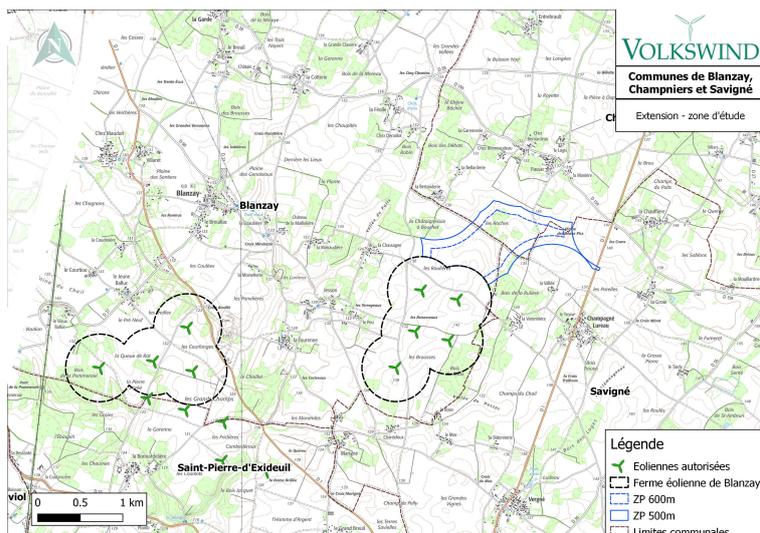
## La zone d'études

Située sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné (86-Vienne).

### Ses atouts :

Grande culture peu propice à la biodiversité  
Gisement de vent favorable (6,5 m/s à 100m)  
Consolidation de la Ferme éolienne de Blanzay  
Communes inscrites en zone favorable de Schéma Régional Eolien

L'étude des différentes contraintes d'un point de vue **naturaliste, paysager et technique** permettra de définir différentes variantes d'implantation.



Pour un projet de 3 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

06 560

**Foyers alimentés  
sans émission polluante**  
(hors chauffage électrique)  
selon le bilan électrique 2019 de RTE

29 106 MWh

**Production annuelle estimée**

09 400 T

**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**  
chaque année (300g/KWh)  
soit l'équivalent des émissions annuelles  
moyennes de 6 361 voitures neuves  
Source : INSEE

2 500 000 €

**Pour les entreprises locales**  
(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

189 000 €

**de retombées fiscales**  
par an estimées pour les collectivités locales

## Les étapes du projet

### Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2021

2021-2022

**Conception du projet**  
Expertises naturalistes,  
paysagères et acoustiques  
Compilation des résultats

### Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale**
- Enquête Publique

2022-2023

### Construction

2024

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

### Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2024-2044

2044 ou +

- Démantèlement**
- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur <https://parc-eolien-blanzay2.fr/>

**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

**Volkswind France**  
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97